

l'anap

agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale

UN APPUI NATIONAL À DESTINATION DE
TOUTES LES STRUCTURES

DE NOMBREUSES RESSOURCES
ET CONSEILS POUR

GÉNÉRALISER LE **RÉFLEXE HAD**

Dossier de presse
5 décembre 2023



Sommaire

Communiqué de presse Anap.....	3
1. L'Hospitalisation à domicile	4
Qu'est-ce que c'est ?	
L'HAD, un levier de qualité et de performance	
Le contexte national	
Quelques chiffres clés pour se repérer	
2. L'accompagnement de l'Anap au déploiement de l'HAD	6
En soutien aux pouvoirs publics, aux professionnels de santé et au développement des HAD	
- Un appui national à destination de toutes les structures	
- Des nouvelles ressources et conseils	
Et aussi une offre globale HAD disponible en ligne	

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain. www.anap.fr

Contact presse :

Anap direction de la communication et de l'impact gwendoline.miguel@anap.fr 06 60 34 66 32

Communiqué de presse

Généraliser le réflexe HAD :

L'Anap lance un appui terrain ouvert à tous et de nouveaux outils pour accompagner les établissements

Dans le cadre de la feuille de route nationale HAD 2021-2026, l'Anap renforce son accompagnement des établissements d'hospitalisation à domicile (HAD) et des professionnels de santé pour accélérer le virage domiciliaire. Elle lance un appui terrain ouvert à toutes les structures d'HAD pour évaluer leur potentiel, renforcer leur activité et atteindre l'équilibre financier. L'Anap met également à la disposition des professionnels de nouveaux outils opérationnels pour amplifier le recours à l'HAD aux urgences et en EHPAD et partage des pratiques inspirantes sur l'utilisation des outils numériques.

“L'hospitalisation à domicile est un levier de performance majeur pour le système de santé : moins d'engorgement et de tensions dans les services, une meilleure expérience de prise en charge pour les patients, une soutenabilité écologique et financière renforcée. L'HAD répond également à l'aspiration de nos concitoyens d'être soigné chez eux. Dans le cadre de la feuille de route nationale, l'Anap s'engage pour accompagner les structures d'HAD dans leur développement et généraliser le “réflexe HAD” dans les points de tension du système de santé” affirme Stéphane Pardoux directeur général de l'Anap.

Un appui terrain pour décupler l'activité d'HAD

A compter d'aujourd'hui, les établissements d'HAD peuvent candidater à un appui terrain de l'Anap permettant d'accélérer la croissance de leur activité, d'activer des leviers de développement et d'atteindre ainsi rapidement l'équilibre financier. Les directeurs, médecins et cadres des HAD bénéficieront d'un accompagnement de 6 mois avec un suivi par des experts, des outils spécifiques et des sessions collectives thématiques.

Au cours de l'appui, les équipes pourront évaluer leur potentiel d'activité, identifier les filières à développer, analyser leur organisation pour la rendre plus agile et réactive, renforcer leurs fonctions supports, mieux piloter leurs admissions et dynamiser leur communication.

>> [Candidater à l'appui terrain HAD](#)

Admissions depuis les urgences, interventions HAD en Ehpad et usages du numérique

L'Anap met également en ligne de nouvelles productions pour renforcer le « réflexe HAD ».

Des admissions directes en HAD depuis les urgences: un kit complet qui donne les clés pour fluidifier les parcours et réduire la tension sur les lits.

- >> Un flyer pour guider les urgentistes en 5 étapes afin d'organiser les sorties directes en HAD.
- >> Une fiche pratique pour accompagner les HAD dans la mise en place d'infirmier de liaison aux urgences pour garantir des sorties en moins de 24h.
- >> Une synthèse de l'évaluation du dispositif expérimental « sorties directes des urgences en HAD » mis en place par 15 établissements d'Occitanie.
- >> [Télécharger le kit](#)

L'HAD pour réduire les hospitalisations des résidents en EHPAD : une publication qui guide les établissements d'HAD dans la structuration de leur filière gériatrique.

>> [Téléchargez la publication](#)

Les usages innovants du numérique en HAD : l'Anap partage, sur sa plateforme des bonnes pratiques, plusieurs initiatives déployées par des HAD pour améliorer leur performance par la dématérialisation ou l'usage de la téléconsultation.

>> [Accédez à la plateforme des bonnes pratiques](#)

1. L'hospitalisation à domicile

L'HAD qu'est-ce que c'est ?

L'hospitalisation à domicile HAD assure au sein du lieu de vie de la personne (domicile ou établissement social et médico-social) une prise en charge médicale, soignante et psychosociale coordonnée de niveau hospitalier. Elle assure des soins non réalisables en ville car trop complexes, trop intenses ou trop techniques, pour des personnes qui ont besoin de continuité des soins et d'une équipe de coordination pluridisciplinaire (infirmières, rééducateurs, assistante sociale, psychologue, diététicienne...) et médicalisée. Sans l'HAD, les personnes qu'elle accueille seraient maintenues en établissement hospitalier ; elle permet donc de raccourcir une hospitalisation en établissement, voire de l'éviter complètement.

Les établissements d'HAD sont de statuts variés, publics ou privés (à but commercial ou à but non lucratif), rattachés à un établissement hospitalier ou autonomes (associatifs ou mutualistes par exemple). Ils sont cependant tous considérés depuis 2009 comme des établissements de santé, et en assument toutes les obligations, notamment en matière de sécurité et de qualité, de continuité des soins et de respect des droits des patients. Ils mettent en œuvre la lutte contre les infections nosocomiales, la lutte contre la douleur, la prévention des risques. Ils sont certifiés par la Haute Autorité de Santé (HAS) dans les mêmes conditions que les établissements hospitaliers classiques.

>> En savoir plus ici : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/had-10951/had>

L'HAD, un levier de qualité et de performance

Pour les patients, l'HAD constitue une alternative à l'hospitalisation, une solution rassurante, celle d'être soigné chez soi, et également la possibilité de finir ses jours sur son lieu de vie pour les plus âgés. Les soins réalisables sont de plus en plus complexes et les innovations technologiques permettent de proposer aux patients à domicile de la chimiothérapie, des transfusions mais permet aussi de répondre au besoin grandissant de prise en charge palliative sur l'ensemble des territoires (25% des patients pris en charge en HAD le sont pour des soins palliatifs).

Pour le système de santé, l'HAD représente une réponse pragmatique au défi du vieillissement de la population qui se traduit par une augmentation du nombre de personnes âgées et polyopathologiques. L'HAD permet de réduire l'engorgement des hôpitaux : en transférant une partie des soins hospitaliers à domicile, elle libère des capacités hospitalières précieuses tout en maintenant un niveau de soins équivalent.

>> Soulager les services d'urgences : l'HAD permet de désengorger les services avec des admissions directes depuis la ville.

>> Libérer des lits d'aval : elle évite de nombreuses hospitalisations conventionnelles et ainsi recentre l'hôpital sur la prise en charge de patients qui ne peuvent être accueillis qu'en structure hospitalière.

>> En Ehpad : l'HAD permet d'éviter des hospitalisations complexes et dangereuses pour les patients âgés. L'HAD a également un impact économique puisqu'elle coûte 3 à 4 fois moins cher que l'hospitalisation conventionnelle et répond ainsi au besoin de soutenabilité du système de santé.

Le contexte national

Le ministère de la Santé et de la Prévention a défini **une feuille de route nationale 2021-2026** avec un objectif fort : accroître le recours à l'HAD en réduisant son déficit de visibilité et en renforçant son attractivité vis-à-vis des professionnels de santé (hospitaliers comme libéraux), médico-sociaux et sociaux. Cette feuille de route vise, au bénéfice des usagers, à faciliter l'intégration de l'HAD dans un véritable parcours de soins coordonnés, ou encore à faire de la e-santé et du numérique un véritable levier de diversification des prises en charge au sein des HAD.

>> Plus d'infos ici : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/had-10951/article/la-feuille-de-route-2021-2026>

La réforme des autorisations d'activité de l'HAD en 2022 en fait une activité de soins à part entière : l'autorisation peut être accordée au titre d'une mention "socle" et de mentions de spécialisation ("réadaptation", "ante et post-partum" et "enfants de moins de 3 ans").

>> Plus d'infos ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045100212>

En mars 2022, le gouvernement a engagé plusieurs mesures pour transformer l'accompagnement médical des résidents en Ehpad et notamment le financement pour les équipes d'HAD des évaluations anticipées en Ehpad pour réduire les passages aux urgences des résidents.

>> Plus d'infos ici : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_ehpad_2022_accessible.pdf

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2024 prévoit d'expérimenter un forfait financier de prise en charge à domicile pour des traitements par chimiothérapie et immunothérapie dans l'objectif de démultiplier l'externalisation des traitements du cancer.

Quelques chiffres clés pour se repérer

- **En 2022 : 288 établissements d'HAD, 162 000 patients hospitalisés, 6,6 millions de journées**
 - + 22% de journées entre 2018 et 2022
 - + 30% de patients entre 2018 et 2022
- **Multiplié par 3** : c'est le niveau d'augmentation du recours à l'HAD par les Ehpad entre 2015 (7000 résidents, 252 000 journées) et 2021 (24 000 résidents et 625 000 journées).
- L'intervention de l'HAD en Ehpad permet de diminuer :
 - Les hospitalisations de résidents (4 hospitalisations par an pour 100 résidents)
 - Les dépenses totales de santé (de 12K € par an pour 100 résidents)
 - Le nombre de décès des personnes âgées hors de leur lieu de vie (Ehpad). 4 fois plus de décès en Ehpad lorsque le dispositif HAD est déployé (prise en charge palliative)
Source étude de l'IRDES (nov 2023)
- **A partir d'environ 50 patients par jour** les établissements d'HAD réunissent les conditions d'une pérennité économique.

2. L'accompagnement de l'Anap au déploiement de l'HAD

L'Anap en soutien aux pouvoirs publics, aux professionnels de santé et au développement des HAD

A la demande du ministère de la Santé et de la Prévention, l'Anap accompagne le déploiement national de la feuille de route 2021-2026 de l'HAD.

L'Anap a ainsi identifié des points bloquants qui freinent la généralisation du réflexe HAD au sein du système de santé, les bonnes pratiques et leviers de développement à généraliser.

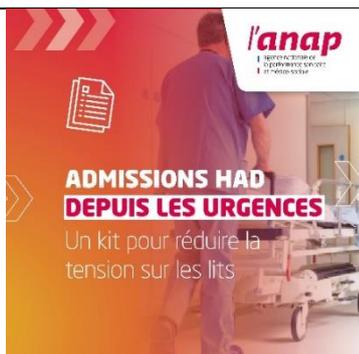
A partir de ces enseignements, l'Anap **lance un appui national ouvert à toutes les structures d'HAD et de nouvelles ressources et conseils pour généraliser le réflexe HAD.**



Un appui terrain pour aider les structures HAD à développer leur activité :

- Un programme personnalisé pour développer l'activité d'un établissement d'HAD, augmenter le nombre de patients pris en charge et atteindre un équilibre financier.
- Pour construire son plan stratégique de développement d'activité et renforcer ses actions de communication.
- Pour construire des partenariats.
- Se structurer pour améliorer sa réactivité et devenir un maillon essentiel du virage domiciliaire

>> [Candidater à l'appui terrain HAD](#)



Des sorties directes depuis les urgences grâce à l'HAD : un kit complet pour fluidifier les parcours et réduire la tension sur les lits.

- **Une fiche pratique pour inspirer les HAD et les accompagner** dans la mise en place d'infirmiers de liaison aux urgences pour activer les sorties en moins de 24h.
- **Une synthèse de l'évaluation du dispositif expérimental "sorties directes des urgences en HAD"** mis en place par 15 établissements d'Occitanie.
- **Un flyer pour guider les urgentistes** en 5 étapes et organiser les sorties directes en HAD.

>> [Télécharger le kit](#)



Réduire les hospitalisations depuis les Ehpad

Cette publication guide les établissements d'HAD dans la structuration de leur filière gériatrique. Elle leur donne les clés pour structurer et renforcer leur partenariat avec les Ehpad en misant sur l'anticipation. Pour compléter, ils pourront s'aider d'un modèle de convention de partenariat pour la prise en charge en HAD de résidents en établissement d'hébergement médico-social.

>> [Téléchargez la publication](#)



Usages du numérique

- Un partage d'initiatives déployées par des HAD pour améliorer leur performance par la dématérialisation ou l'usage de la téléconsultation, à découvrir sur la plateforme des bonnes pratiques Anap.

>> [Accédez à la plateforme des bonnes pratiques](#)

Et aussi : une offre globale HAD, disponible en ligne

L'Anap propose une offre globale « HAD », avec des publications et outils opérationnels téléchargeables gratuitement sur son site internet www.anap.fr

ADMISSION EN HAD: COMMENT ÊTRE RÉACTIF ?

4 LEVIERS
ORGANISATIONNELS
20 CONSEILS
OPÉRATIONNELS

« Admission en HAD : comment être réactif »

- 4 leviers organisationnels et 20 conseils opérationnels pour accélérer l'admission en HAD et coordonner les établissements HAD et prescripteurs
- En plus : une fiche modèle de demande en HAD et un modèle de tableau de bord de gestion des demandes de HAD.

>> Télécharger [la publication](#)



« Recours à l'HAD depuis le domicile »

- Destinée aux médecins généralistes et médecins spécialistes installés en ville
- Pour évaluer rapidement l'éligibilité des patients pour une prise en charge en HAD.

>> Télécharger [la fiche pratique](#)



« Recours à l'HAD depuis les établissements médico-sociaux »

- Destinée aux médecins généralistes, médecins coordonnateurs et équipes des établissements médicaux-sociaux
- Pour évaluer rapidement l'éligibilité des patients pour une prise en charge en HAD.

>> Télécharger [la fiche pratique](#)



« Favoriser le réflexe HAD pour réduire la tension sur les lits »

- Une webconférence avec des témoignages de prescripteurs qui se sont lancés dans l'HAD.
- Des clés pour accompagner les établissements de santé à s'engager dans la voie de l'HAD le plus tôt possible et de manière la plus organisée et la plus sécurisée possible

>> Voir [la webconférence en replay](#)



>> S'inspirer et partager ses initiatives avec [la plateforme nationale des bonnes pratiques](#)

>> Rejoindre [le réseau d'experts](#) pour échanger et trouver des solutions avec d'autres professionnels

AUX GRANDS MAUX, REMÈDES

les grands
les incroyables
les meilleurs

En 1 clic, 2000 ressources pour vos projets sanitaires et médico-sociaux

Ne cherchez plus, trouvez ! **anap.fr**

l'anap
Agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale